BULLETIN
MUNICIPAL
Juillet 2019

CORNIER

Un village qui vit

Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs, chers amis,

Un bulletin municipal est toujours la synthèse des réalisations et des projets.

Force est de constater que les projets structurants ne peuvent s'inscrire que dans la durée. Les rencontres avec les administrés, toujours nécessaires, les études, le financement et la réalisation dépassent largement la durée d'un mandat.

Nous vivons dans un territoire en tension et préserver notre cadre de vie demande un projet de territoire fort ou la transversalité est nécessaire et la maîtrise du foncier, primordiale. Nous n'y avons pas dérogé depuis des années, les acquisitions restent notre fil conducteur.

Enfin, je ne voudrais pas terminer ce mot sans faire un clin d'œil à notre équipe enseignante. Les « instits », ces hussards de la république à qui nous confions nos enfants tout au long de ces années si importantes pour eux, sont vraiment d'une grande qualité, compétents et impliqués. Je souhaite que cette équipe s'inscrive également dans la durée.

Bien cordialement.

Votre Maire
Gilbert Allard

A PARTIR DU 1ER JUILLET 2019

Afin de participer à l'effort citoyen collectif pour un meilleur environnement, l'éclairage public de Cornier sera éteint de minuit à 5h.

Sommaire

Du Cornier de la Grande Guerre au Cornier du 21ème siècle

Grandes histoires et petites histoires 4-7
La vie de nos épiceries au fil du temps 8-9
Tour d'horizon sur ces projets, parfois au long cours, réalisés ou en voie de l'être 10
Constructions et aménagements 11-13
Projets en cours de réalisation 14
Projets à l'étude 14
Petit focus sur quelques travaux récents dans la commune… et à venir 15-16

La vie municipale

Le budget 17
Les impôts locaux 18
L'eau potable 18
Utilisation des salles communales 19

Urbanisme

SEMCODA 20
Le PLU 21
Permis de construire – demande préalable 21

Les déplacements

L'arrivée du « Léman Express » 22-23
La mobilité douce 24

La vie au village

La vie de l'école élémentaire 25
Le fleurissement à Cornier 26
L'éclairage public 26

Vies associatives

La cantine scolaire 27
La pétanque 28
Le sou des écoles 29
Un peu plus pour l'action sociale 30
La bibliothèque de Cornier, un lieu de vie ! 31
Le foot 32
Instants sauvages 74 a fêté sa 10e édition 33

Etat civil 33

Evènements à venir 34

Ce bulletin municipal a été réalisé par des élus de Cornier, membres de la commission Communication :
Franck Corcelle, Annick Desternes, Annie Jung, Jean Lacombe, Nathalie Remenant, Michel Roux & Franca Viviand.
Ils remercient tous ceux qui leur ont apporté leur aide.

Création et impression CTR Imprimerie

Du Cornier de la Grande Guerre au Cornier du 21ème siècle

Dans notre recueil « Mémoire du Poilu Corniérand » nous vous avions fait partager « un petit bout » de la vie à Cornier à l'époque de la Grande Guerre. Vos retours très positifs nous ont convaincus de poursuivre ce travail de mémoire, non plus sur la Grande Histoire mais, cette fois, sur notre petite histoire corniérande.

Grâce à nos recherches dans les archives communales mais aussi à vos contributions, nous sommes aujourd'hui en mesure de partager avec vous l'évolution de notre village au cours du siècle qui vient de s'écouler. Aujourd'hui, nous souhaitons partager avec vous quelques moments forts tels que l'inauguration de notre monument aux morts en 1921 mais aussi quelques jolis souvenirs attachés à notre patrimoine.

GRANDE HISTOIRE ET PETITES HISTOIRES

Inauguration de notre monument aux morts :

Revenons à ce jour du **12 juin 1921** où les Corniérands se sont réunis pour l'inauguration de notre monument aux morts. Une photographie prise ce jour-là, pour immortaliser le moment, est parvenue jusqu'à nous. C'est à Mme Brigitte Bourgeois de Moussy que nous devons le plaisir de pouvoir la partager avec vous. Nous profitons de cet article pour lui renouveler nos remerciements émus.

En effet, quelle émotion a été la nôtre en la découvrant ! Non seulement cette photo nous offre un témoignage vivant de l'hommage que les Corniérands ont rendu à leurs Poilus mais aussi, pour la population, un témoignage de l'espoir retrouvé. Ces fillettes vêtues de leurs plus belles robes ainsi que les guirlandes de fanions nous laissent imaginer que cette inauguration fut un jour de fête.

Une de ces fillettes, la 2ème à gauche sur la photo, n'est autre que la mère de Mme Bourgeois. Elle se nommait Angèle Dorange-Pattoret, était née le 23 février 1908 et était la sœur de John Dorange-Pattoret.

Rénovation du bureau de poste en mairie - édification d'un nouveau bâtiment :

L'étude de cette photo nous livre également la vue d'une bâtisse qui se trouvait au cœur de notre village, à l'emplacement de l'actuelle bibliothèque. Cette bâtisse a hébergé la Poste et une salle de classe (les CE1 & CE2) avant de connaître une triste fin. En effet, alors qu'elle devait être rénovée pour y déplacer la mairie devenue trop petite (et se trouvant au premier étage du bâtiment qui accueille aujourd'hui la garderie périscolaire de l'élémentaire), un pan de mur entier s'est effondré et la décision de la raser a dû être prise. C'est ainsi qu'en 1988 un nouveau bâtiment a été édifié. Après y avoir abrité la mairie pendant plus de 20 ans, il invite aujourd'hui encore les Corniérands à s'y retrouver soit au sein de sa bibliothèque (au rez-de-chaussée), soit en sa salle de réunion (au premier étage).

Le Châtelet :

Par ailleurs, quelques recherches, témoignages et photos ont permis de vous présenter plus en détail un bâtiment emblématique de notre commune : le moulin du Châtelet.

Dans la revue trimestrielle « L'histoire en Savoie » n° 131 de la société savoisienne d'histoire et d'archéologie, parue en septembre 1998 et titrée « La Roche-sur-Foron et le Pays Rochois », Gilbert Jond, dans son chapitre dédié à Cornier, indique qu'à la limite de Pers-Jussy et Cornier se trouvent quelques ruines situées sur un petit monticule, au lieudit Le Châtelet, perdues dans la végétation. Il précise qu'il s'agit de celles du châtelet du Credoz (signifiant crêt d'haut - crêt dominé par une hauteur). Il nous apprend également qu'alors cité pour la première fois en 1225, il appartenait aux sires de Faucigny avant de devenir le centre d'une châtellenie. A cause des luttes incessantes entre la Savoie et le Genevois, Le Châtelet qui, situé à la limite du Genevois et du Faucigny, jouait un rôle stratégique, a souvent changé de mains avant de perdre de son importance.

Gilbert Jond nous révèle également que le donjon en ruine date de 1260 et qu'un bourg encerclant le château possédait un marché et des franchises.

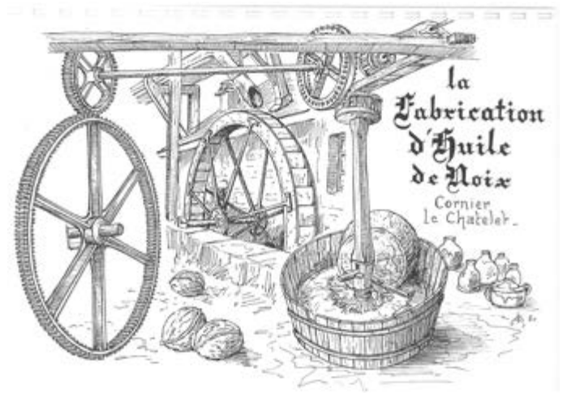

Aujourd'hui, en arrivant au hameau du Châtelet, impossible de ne pas voir les deux roues à eau du moulin et la scierie à battante en contrebas.

Le moulin du Châtelet est référencé sur la mappe savoyarde (ancien cadastre) de 1730 sous le numéro 429 et une écluse au numéro 434, mot utilisé pour désigner un étang.

L'étang est alimenté par le bief d'un ruisseau « le Nant Guin » qui vient de Pers Jussy. En amont de l'étang, le ruisseau et la dérivation alimentaient jusqu'à 4 ouvrages sur une distance d'environ deux kilomètres. Beaucoup plus en amont, le Nant Guin sert de ressource hydraulique pour le moulin de Navilly sur la commune de Pers Jussy.

De ces 4 ouvrages, ne restent en activité que le moulin et la scierie du Châtelet. En 1870, lorsque François DUNAND est propriétaire, le moulin est répertorié à une roue et la scierie à trois roues. Aujourd'hui, il y a encore deux roues sous la scierie.

L'huilerie et sa roue sont venues après.

La grande roue à eau a un diamètre de 7 mètres. Elle entraîne un axe qui active un rouet horizontal accélérant une roue sur laquelle tourne un câble pour aider la battante de la scierie. Cette roue actionne également un mécanisme qui entraîne deux meules à grain destinées à produire de la farine.

La petite roue a un diamètre de 4,60 mètres. Elle entraîne un ensemble de roues, engrenages et pignons qui permet la production d'huile. Aujourd'hui, noix, noisette et colza sont les principales productions. Les roues ont été faites vers 1875 par RAPHOZ d'Amancy.

Les différents propriétaires ont été :
- Pierre DUNAND, laboureur et meunier,
- François DUNAND,
- Jean DUNAND,
- Jean CONSTANTIN, père de Charles

et pour finir, Charles CONSTANTIN, avant que la commune de CORNIER n'en devienne propriétaire en février 2007.

Charles CONSTANTIN a consacré toute son énergie pour retrouver axes, rouet, poulies, dents en bois pour remettre en service les roues.

C'est en 1960, que Charles Constantin reprend l'affaire de son père, Jean Constantin. Cela comprend la scierie et l'huilerie. A ce moment-là, la grande roue hydraulique ne servait déjà plus à entraîner les meules à farine. En effet, elle n'était plus utilisée qu'occasionnellement et uniquement pour venir en renfort de la roue de la scie battante lorsque nécessité se faisait sentir.

Malheureusement, en 1965, les bras du rouet à 94 dents se cassèrent ce qui eut pour effet l'arrêt complet de la roue… pendant 40 ans !

Ce n'est qu'en 1999, à l'heure de sa retraite, que Charles Constantin, se reprochant de n'avoir jamais pris le temps de s'en occuper, décide de se battre pour remettre en route la grande roue du moulin.

« Se battre » ne sont pas de vains mots ! Il lui fallut toute sa passion doublée de sa persévérance pour arriver à ses fins. Ce sera grâce à l'association des « Amis des Moulins Savoyards » (AMS), dont il est l'un des membres fondateurs, qu'il va enfin trouver le moyen d'y parvenir. Après que les établissements Paget de Saint-Girod aient pu fournir un moyeu neuf, ce n'est qu'en 2005 que la roue sera enfin remise en route par M. Gilles Ducloz (soudeur à Albens).

Nous tous, passionnés ou amateurs de patrimoine et de traditions, ne pouvons dire qu'un grand merci à Messieurs Constantin et Ducloz pour nous offrir, encore aujourd'hui, la joie d'entendre l'eau ruisseler dans les augets.

Le moulin du châtelet se distingue des autres moulins que l'on peut rencontrer dans le département voire la région. Même si la qualité de la construction et des mécanismes ainsi que l'état du matériel sont exceptionnels, c'est surtout par le nombre d'activités réunies sur un même site qui le rend presque unique.

En effet si le « moulin de la scierie » était l'activité principale de Charles Constantin, le « moulin du Châtelet » qui comprend au total quatre roues hydrauliques, était aussi un « moulin pour l'huilerie de noix » et un « moulin pour la meunerie ».

C'est pour toutes ces raisons que Charles Constantin n'a eu de cesse de trouver un repreneur qui puisse le restaurer, l'ouvrir au public et lui garder toute sa place dans notre beau patrimoine.

Suite au refus de la CCPR d'acquérir sa propriété, M. Constantin a proposé à la commune de l'acheter dont une partie en viager ainsi que le conseil municipal en a été informé en séance du 26 janvier 2006. L'ensemble présentant un caractère patrimonial et historique, le conseil a accepté sa proposition en séance du 27 juillet 2006.

L'acquisition du moulin du Châtelet par la commune est née de la volonté des élus de préserver un patrimoine précieux et de l'ouvrir aux corniérands en différentes occasions, notamment lors de la Journée du Patrimoine ou de la Fête du Pain et de l'Alambic.

En outre, nous avons eu à cœur de trouver la personne idéale pour prendre soin de ce merveilleux moulin, le réparer, l'entretenir et le faire vivre.

C'est en la personne de M. Pierre Longet que nous avons trouvé la perle rare, en 2007, et avec lui que nous avons conclu, en 2009, un commodat (bail à usage).

En effet, non content de faire vivre le moulin, Pierrot, comme ses amis l'appellent, le bichonne, le répare. Une des tâches les plus difficiles et délicates a été l'emboîtage des 94 dents sur la couronne et l'ajustage des 94 clés en queues-d'aronde qui étaient usées et vermoulues.

En outre il a réparé deux autres pignons coniques avec des dents en bois pour l'entraînement de la scie et a procédé au changement du câble que la roue des meules à grains entraîne et qui sert à mettre de la motricité à la scierie.

Au niveau de la battante, Pierrot a également changé les guides et les coulisseaux puis procédé à une révision générale de tout l'ensemble d'entraînement qui n'avait plus fonctionné depuis plus de 40 ans.

Nous profitons de cet article pour lui réitérer tous nos remerciements les plus chaleureux et toutes nos félicitations tant pour le travail réalisé que pour le soin qu'il apporte au moulin mais aussi pour la gentillesse avec laquelle il accueille le public les jours prévus à cet effet. Merci Pierrot, et BRAVO !!!

Enfin, précisons que depuis 2006, la municipalité a pris en charge les frais de fourniture des différentes réparations telles que les dents du moulin (les dernières en 2016 & 2018), la réfection de la toiture de la scierie du Châtelet en 2009 / 2010 ainsi que le contournement de l'étang du Châtelet dès 2012 pour dévier la circulation et offrir au Châtelet un site en un seul tènement.

Acquisition du four à pain au Châtelet :

Pour conforter son souhait de préserver le patrimoine et les traditions l'acquisition du four à pain du Châtelet est venue compléter l'ensemble.

Acquisition de la chapelle de la « Commanderie » de Moussy :

C'est de cette même volonté que déjà en **1995** la commune s'était portée acquéreur de la partie arrière de la chapelle de la **« Commanderie de Moussy »** avec l'espoir d'acheter rapidement la partie avant pour faire procéder à une restauration globale qui aurait permis de la sauver des outrages du temps et de la transmettre dans le meilleur état possible aux générations futures. Cette rénovation permettrait de trouver un usage culturel à l'édifice en l'ouvrant aux Corniérands.

Malheureusement, malgré de nombreuses et vaines tentatives de transactions avec deux générations de la famille actuellement propriétaire, ponctuées de faux espoirs, la chapelle de la Commanderie n'a pu être acquise dans son intégralité et se dégrade d'année en année dans sa partie avant. Après avoir accepté de faire procéder a minima à des réparations d'urgence sur la toiture, la famille (qui n'y voit qu'un appartement à usage d'habitation) n'a finalement pas donné suite.

La vie de nos épiceries au fil du temps

Petite histoire des Anciennes épiceries de Cornier

Saviez-vous que Cornier comptait 2 épiceries au centre du village ?

La première épicerie, dont vous pouvez encore voir les stores orange marqués « épicerie » sur l'un et « bar-tabac » sur l'autre était tenue par la famille Sage.

Emma et Joseph Sage sont arrivés en 1935 à Cornier après avoir exploité une ferme à La Chapelle Rambaud.

Au départ, c'était un « bar-tabac boulangerie » dont le pain était cuit dans le four attenant à l'habitation. La boulangerie est ensuite devenue une épicerie tout en conservant la vente de pain. Marcellin, le fils d'Emma et de Joseph a tout naturellement rejoint la boutique familiale. Joseph décède en 1956. En 1959, Marcellin épouse Ginette qui va venir les épauler pour tenir les commerces. De cette union vont naître 2 enfants : Jocelyne en 1960 et Patrice en 1963.

Emma et Ginette tenaient les commerces pendant que Marcellin faisait les tournées, tous les jours sauf le mercredi et le dimanche, avec son « Tube Citroën » à l'enseigne des pâtes Alpina ! Il passait dans les hameaux du village ainsi qu'à Eteaux et Pers-Jussy.

Après le décès d'Emma en 1977 et de Marcellin en 1978, Ginette a géré seule l'épicerie et le bar-tabac. Elle a définitivement arrêté l'épicerie il y a environ 10 ans et la vente de tabac en 2018. Malgré tout, elle vous accueille toujours dans son bar, avec le sourire.

La deuxième épicerie était située à l'emplacement du restaurant « La Petite Cour ».

C'était une épicerie à l'enseigne de « La Coop » tenue par Lucien et Laurette Berchet.

M. Berchet effectuait également des tournées dans nos hameaux avec un fourgon blanc et vert marqué « La Coop ».

Ils sont ensuite partis sur Annemasse pour ouvrir un autre commerce.

Ces deux commerces vendaient des produits de base pour la cuisine, des conserves, des fruits et légumes, de la charcuterie, du fromage et de l'alcool. Ainsi que du pain cuit sur place par le mitron Philippe chez M. et Mme Sage.

A cette époque, il n'y avait pas de produits préemballés, les pâtes, le riz, la polenta, la farine… étaient vendus en vrac et ensachés sur place. Les consommateurs avaient la possibilité d'ouvrir un compte à l'épicerie. Le montant de leur course était noté dans un carnet et ils réglaient une fois par mois.

Enfin nos deux épiceries vendaient des bonbons présentés dans un grand bocal en verre : boules de coco, malabars, petits caramels… à 1 centime de francs, qui faisaient les délices des écoliers sortant de l'école !

Les Corniérands pouvaient aussi se ravitailler en produits laitiers : beurre au lait cru avec un motif incrusté, emballé dans du papier sulfurisé, lait frais, tomme et reblochon à la fruitière de Moussy tenue par Louison et Robert Floquet. La fruitière de la Mollard vendait également des produits laitiers.

Et aujourd'hui :

Depuis le **25 janvier 2019** dans l'épicerie de Cornier, **Gwenaëlle Dupré** a pris la suite derrière Karine et Cédric qui, en juillet 2014 avaient ouvert les premiers la supérette de Cornier sous l'enseigne « Panier Sympa » avec beaucoup d'énergie et de bonne humeur. Notre nouvelle commerçante vous accueille avec le sourire. Elle vient de Cruseilles où elle a géré un point de vente pendant 5 ans.

Ce commerce a rouvert sous une nouvelle enseigne nationale « Vival » faisant partie du groupe « Casino ».

Dans un cadre transformé, Gwenaëlle vous propose :

- Des produits locaux provenant de chez Chapel, de la ferme des 3 quartiers, tous deux fabricants locaux, du GAEC des Griottes, de la ferme des Chapelines ainsi que de la fromagerie Conus.
- Du pain de la boulangerie rochoise « Les Délices de Tom »
- Un petit espace traiteur
- Face à l'entrée un rayon fruits et légumes qui sera bientôt en partie Bio. Des bouquets de fleurs sont aussi mis à disposition.
- Un point Bio avec, notamment, des céréales et produits secs en vrac.
- Des produits de première nécessité de marque « Casino ».

Notre nouvelle épicière, pleine d'idées, réalise des opérations ponctuelles :
- Ventes de plantons de fleurs
- Fleurs pour la Toussaint
- Sapins pour Noël

et bien d'autres produits selon la demande des clients car, comme elle le dit si bien, *« c'est vous qui faites le magasin »* !

Gwenaëlle remercie de tout cœur les habitants de Cornier pour leur accueil.

Épicerie VIVAL
2 route du Châtelet • 74800 CORNIER • Tél. 04 50 14 04 97
Horaires : Mardi au samedi : 8h00 - 12h30 / 15h00 - 19h30
Dimanche : 8h30 - 12h30

Outre la préservation de ce patrimoine Corniérand, sous l'impulsion de conseils municipaux déterminés à réveiller leur village, à le faire revire et lui rendre son effervescence d'antan, la réalisation de nombreux projets, au cours des trois dernières décennies, a fait de Cornier le village vivant qu'il est aujourd'hui.

TOUR D'HORIZON SUR CES PROJETS, PARFOIS AU LONG COURS, RÉALISÉS OU EN VOIE DE L'ÊTRE

En amont, il faut rappeler que tout ne fut possible que par une politique très forte d'acquisitions et de réserves foncières. En effet, dès 1995, les différentes équipes en place, ayant une vision prospective, voire visionnaire, de notre commune, ont toujours eu en tête l'idée d'acheter le plus possible de foncier pour pouvoir réaliser un projet d'envergure et global. C'était en effet la seule solution qui permettrait non seulement de réaliser ce projet d'ensemble, étape par étape, sans endetter notre commune de façon inconsidérée et c'était aussi la seule qui permettrait une urbanisation contrôlée et réfléchie.

Pour les plus importantes, nous pouvons lister :

La propriété Roch au centre village : Dans un premier temps et pour une partie des terrains, la commune avait exercé son droit de préemption par délibération du 19 septembre **1990**.

Puis M. Gabriel Roch ayant mis en vente sa maison située au milieu de terrains devenus communaux, lors de sa séance du 26 juin **2003**, le conseil municipal a décidé de l'acquérir, avec deux autres terrains, dans le cadre de la requalification du chef-lieu.

Ces acquisitions ont permis l'édification de la salle des fêtes, de l'école maternelle, de l'actuelle mairie, du Clos St-Just avec ses commerces et services, de la résidence Séniors, d'un programme immobilier à usage d'habitation « Esprit Village » et, à venir, un nouveau programme à visées locatives et sociales.

La propriété Perrotton à Moussy (revendue depuis au garage Polliand) : la commune a exercé son droit de préemption par délibération du 25/09/1990 et par délibération du 11 juin 1991 la décision d'acquérir a été prise après accord avec le propriétaire.

Terrain du Pralet (environ 1,83 ha) : Acquisitions en 1999 (de la SAFER) & 2006 (de M. DETRAZ) pour la réalisation de divers programmes immobiliers.

La maison de la famille Fix alors située au carrefour entre l'église et la bibliothèque :
En 2005 l'acquisition puis la démolition de cette maison ont permis la création de l'actuel parking et avec lui la réalisation de la première tranche du réaménagement de notre centre bourg. L'idée finale est de rattacher l'église au centre du village dans le cadre de la deuxième phase qui ne pourra être réalisée que lorsque le contournement du chef-lieu sera opérationnel.

La propriété de Charles Constantin au Châtelet avec le moulin, l'étang, le bief et la scierie (environ 2 ha) : Cette acquisition a permis, comme il a été dit ci-dessus, la sauvegarde de ce patrimoine et son ouverture aux Corniérands.

Terrain de la ferme de Passaben (3,48 ha) :
Acquisition décidée, lors de la séance du conseil en date du 25 janvier 2007, sous réserve que l'EPF (Etablissement Public Foncier) en assure le portage aujourd'hui remboursé.

Terrains dit de l'hôpital (Moussy chemin des Combes) (1,16 ha) : Acquisition décidée, lors de la séance du conseil en date du 25 octobre 2007, dans l'objectif de réaliser des réserves foncières.

Divers terrains pour **l'extension de la zone artisanale du Châtelet** (environ 2 ha) ;

Quelques échanges de terrains avec des agriculteurs qui ont permis d'optimiser les biens communaux ;

Ou encore les dernières parcelles nécessaires à la **finalisation de l'emprise communale du bois** situé derrière la salle des fêtes, ce qui devrait permettre dans l'avenir son aménagement en **espace de loisirs.**

CONSTRUCTIONS & AMÉNAGEMENTS

Une fois la maîtrise du foncier assurée, divers projets, le plus souvent d'importance, ont pu voir le jour.

Sans que cela soit exhaustif, on peut rappeler :

- En **1999 / 2001** : Ouverture à la fin de l'année 2001 de la salle des fêtes & de la cantine.

L'une devenue trop petite et vétuste et l'autre n'étant plus aux normes, il est devenu indispensable d'édifier un bâtiment neuf qui regrouperait les deux.

- En **2002 / 2003** : Décision & réalisation de l'aménagement d'un Skate-park près du Nant vers le cimetière.
- En **2003** : Ouverture de l'école maternelle intercommunale : Pour répondre à la volonté d'avoir une école maternelle sur notre commune, il a été décidé l'acquisition du foncier et la mise à disposition de la CCPR du terrain acquis.
- En **2008 & 2012** : Au stade, construction d'un vaste bâtiment devant accueillir en deux temps un vestiaire au rez-de-chaussée et une salle à l'étage.
  - En **2008** les travaux ont débuté par le vestiaire avec douches, bureau et espace de rangement mis à la disposition de l'A.S. CORNIER (foot).
  - Puis en **2012** est venu le temps de terminer le projet par la réalisation de la salle de réunions réservée aux activités associatives.
- En **2011** : Beffroi & cloches de l'église

Pour assurer la pérennité de l'édifice et la mise en sécurité des cloches, en 2012 il a été décidé la reconstruction totale du beffroi.

- En **2008 / 2011** : Mairie actuelle : Si l'inauguration a pu avoir lieu le 12 novembre 2011 les premières décisions concernant ce projet datent de 2008.

- En **2012** : Bibliothèque : le transfert de la bibliothèque a eu lieu en octobre 2012 après réaménagement des locaux laissés libres grâce au déménagement de la mairie dans la maison Roch.

- En **2013** : Rénovation complète de l'église et de ses abords : peintures intérieures, carrelage du sol, électricité et protection des vitraux (qui avaient été restaurés en 1997). C'est la rénovation la plus importante qu'ait connue l'église depuis 150 ans.

- En **2013 / 2015** - Groupe scolaire élémentaire : bien qu'il n'ait été inauguré que le 12 mai 2017 le groupe scolaire a été réalisé entre 2013 et 2015.

- En **2014** : Première phase de l'aménagement du chef-lieu (parkings, sécurisation).
- Entre 2014 & 2018 : ouverture des commerces & service au Clos St-Just :

Tout a commencé par l'ouverture de la supérette en juillet **2014,** puis par celle, à l'automne **2015**, d'un centre Kératoconseil (spécialisé dans les soins de peau) suivie par l'arrivée au début du printemps **2017** du cabinet de kinésithérapie / ostéopathie, pour être finalement complété par l'ouverture en mars **2018** d'un salon de coiffure et d'esthétique.

- En **2016** : Réalisation d'un city-stade et d'une aire de jeux pour les petits, proches des écoles.
- En **2016** : Rénovation thermique de bâtiments communaux tels que le bâtiment accueillant la garderie (ancienne mairie datant de la 3ème république) ou le bâtiment situé 26 route de la Vignettaz (ancienne cure).
- En **2017** : Démarrage de la Résidence « séniors » avec 47 logements.
- En **2018** : Création de la salle multi-activités pour l'école élémentaire et agrandissement de la cantine (cuisine et salle de restauration).
- En **2018** : Pour le centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918 le monument aux morts de Cornier a été déplacé et remis à l'honneur sur la place de la mairie, au cœur de nos vies.

Outre la réalisation de ces projets qu'on ne peut manquer, il ne faut pas oublier ceux qui se font plus discrets et pourtant si importants. Parmi eux nous pourrions citer :

- Création de l'agence postale communale : pour conserver le service postal le conseil municipal décide le 26 janvier 2006 la création d'une agence postale communale ;
- Reboisement de la forêt de Moussy en 2006 & 2007.
- Les études qui ont été réalisées pour la sécurisation des hameaux de La Madeleine et de Moussy ;
- L'effacement des lignes électriques et téléphoniques au centre du village, à Moussy-Bas autour de la Commanderie, à la Fornasse

et le Châtelet (2014 & 2015) et au Marais (2019) ;

- Mise aux normes de l'éclairage public (remplacement des tableaux électriques, de certains candélabres vétustes…) ;
- Accessibilité aux bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite ;
- Et bien sûr l'entretien permanent des routes et l'installation de divers systèmes de sécurité notamment en vue de lutter contre la vitesse (chicanes, aménagements de carrefours, ralentisseurs…) ;
- Via la CCPR, la poursuite de l'assainissement et la validation des points d'apports volontaires (ordures ménagères & tri sélectif) ;
- Via le SYANE (SYndicat des énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie) les travaux préparatoires pour le transport de la fibre optique ;

Ou encore tout le soutien apporté :

A l'école :

- Par la création d'une garderie dès 2004 (d'abord en y associant la maternelle puis pour l'élémentaire seule dès lors que la CCPR a repris la compétence des maternelles) et dans le cadre de l'aménagement des classes (par la fourniture de tableaux numériques interactifs pour chaque classe et de PC portables…) et de la cour (marquages…).
- Pour l'organisation des TAP (Temps d'activités périscolaires). En effet, lorsque la loi avait imposé aux enfants de sortir une heure plus tôt de l'école, les élus ont eu à cœur de répondre présents et d'organiser des activités variées et de qualité, refusant de proposer une simple garderie. Pour la gestion, précisons qu'elle a été assurée bénévolement sans embauche supplémentaire.

Aux diverses associations que compte notre commune, pour renforcer le lien social.

PROJETS EN COURS DE RÉALISATION

N'oublions pas nos derniers projets à venir.

Pour certains à **court terme** tels que :

- La sécurisation du stade (vidéo-surveillance).
- La construction d'un logement de fonction (permettant une présence à proximité de la salle des fêtes et des locaux techniques et ainsi de minimiser les intrusions et le vandalisme) dont la finalisation est prévue fin 2019 ou début 2020.

- La construction de logements locatifs et de logements sociaux qui va finaliser la ZAC du chef-lieu. La livraison est prévue pour 2020.
- La première tranche de la sécurisation de la Madeleine.

Et, espérons-le, à **moyen terme** :

- La réalisation d'une déviation devant éviter le passage des poids lourds au centre du village.

Ce projet a déjà fait un grand pas en avant avec la prise en considération par le département du rond-point de Chevilly. Il va se poursuivre par différentes études (certaines ayant déjà été réalisées) et l'acquisition du foncier nécessaire. La **complexité** de ce projet, compte tenu du nombre d'intervenants, en a fait un projet de longue haleine. En effet, si la commune de Cornier en est à l'initiative, il faut travailler en accord avec la commune d'Arenthon sur laquelle le contournement doit passer, mais aussi compter sur la coopération de la chambre d'agriculture et, bien sûr, du département puisque le rond-point de Chevilly doit être créé sur une route départementale. Mais **l'importance** de ce projet a fait que notre détermination n'a pas pour autant été entamée. Bien que notre Maire, M. Gilbert Allard, le porte à bout de bras depuis maintenant de longues années, sa persévérance, son esprit de persuasion et son pragmatisme lui ont permis récemment d'aboutir à des accords qui nous laissent entrevoir le bout du tunnel.

- La sécurisation du hameau de Moussy.

PROJETS À L'ÉTUDE

En outre, la municipalité vous informe sur ses futurs projets tels que :

- Le réaménagement du cimetière (cf article p 16)
- La réalisation de voies vertes et pistes cyclables,
- La création d'une crèche
- L'aménagement du bois communal derrière la salle des fêtes en espace de loisir.

PETIT FOCUS SUR QUELQUES TRAVAUX RÉCENTS DANS LA COMMUNE ...ET À VENIR

L'effacement des lignes au quartier du Marais

Ce travail a été mené en plusieurs étapes et a été entrepris dès le printemps 2018. La volonté municipale a été d'effacer les lignes électriques sur ce secteur et de rénover l'éclairage public. En premier lieu, il a été question d'enterrer le réseau sec c'est-à-dire l'alimentation en courant fort et l'alimentation en courant faible. Dans un deuxième temps, parce qu'il s'agissait de conduites différentes, a été mené le chantier de remplacement des eaux pluviales et une requalification complète de la voirie.

D'autre part, au vu des dégâts causés régulièrement par les intempéries, Enedis a la volonté d'enfouir un maximum de lignes à haute tension (20KV). Après l'enfouissement de celle du secteur de la Fornasse en 2017, celle du Marais a été amorcée lors d'un troisième chantier sur la route du Marais, en passant un fourreau pour l'enterrement de la ligne à haut-tension. Pour ce chantier, la concordance de notre projet avec celui d'Enedis a permis de réaliser les trois étapes sans avoir à rouvrir la route goudronnée.

Désormais, les travaux sont achevés. Le revêtement de la route est refait à neuf.

Cette opération s'est élevée :

- Enfouissement avec le SYANE à 227 184 € TTC dont 145 562 € à la charge de la commune
- Rénovation du réseau d'eau pluviale à 250 762,32 € TTC

Un nouveau trottoir vers le cimetière

Un nouveau trottoir vient d'être terminé, reliant la route du Mollard au cimetière. Il permet de sécuriser l'accès au centre village. Ces travaux s'élèvent à 99 600 €.

Il devrait prochainement être continué en direction de la Madeleine.

Le réaménagement du cimetière

En 2009, un inventaire des tombes dégradées, non entretenues a été réalisé. Un panonceau, indiquant l'état d'abandon a été implanté devant ces concessions qu'elles soient perpétuelles ou en prescription trentenaire. Il invitait les familles concernées, par leur entretien, à se manifester auprès de la Mairie. Cette enquête a duré 3 ans. A l'issue de cette étude, les tombes ont été constatées en « état d'abandon ». Ces tombes vont être « relevées ». Les ossements reposeront désormais dans un nouvel ossuaire communal, de façon nominative.

Par ailleurs, certains éléments patrimoniaux desdites tombes (chaînes, croix…) vont être conservés pour être, le cas échéant, mis en valeur lors du réaménagement du cimetière.

Ces emplacements libérés seront engazonnés et entretenus. Nous rappelons que les produits phytosanitaires sont désormais interdits pour les collectivités.

Les tombes de nos poilus en état d'abandon vont faire l'objet d'une attention particulière. Une réflexion à ce sujet est en cours.

Un jardin du souvenir va être créé pour répondre à une demande croissante.

Suite à la suppression du ramassage des ordures ménagères au centre de Cornier, les containers du cimetière ont dû être enlevés. Malheureusement, nous avons constaté que cette suppression a entraîné certaines incivilités.

Dorénavant, nous vous invitons à déposer vos déchets non-compostables au point de collecte situé sur le parking du skate-park.

Dans le cadre du réaménagement du cimetière, nous réfléchissons à un nouveau système de collecte de ces déchets.

LE BUDGET

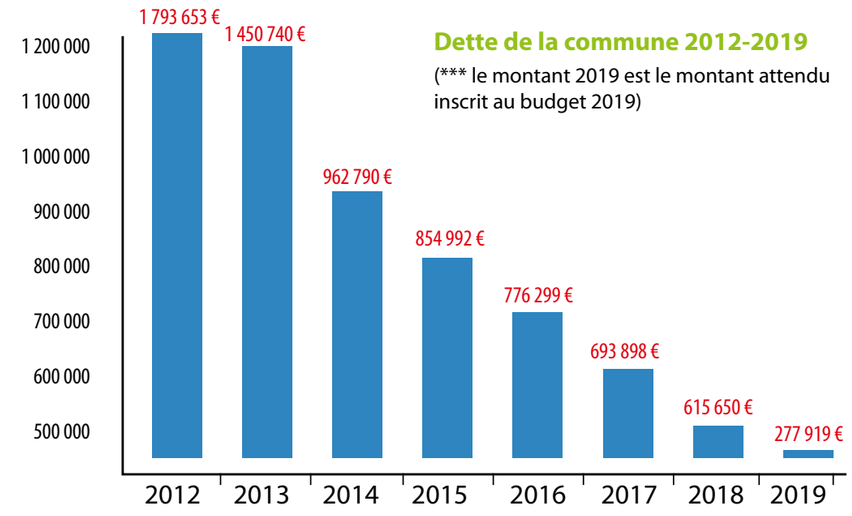

Dette de la commune 2012-2019

(*** le montant 2019 est le montant attendu inscrit au budget 2019)

RECETTES 2018

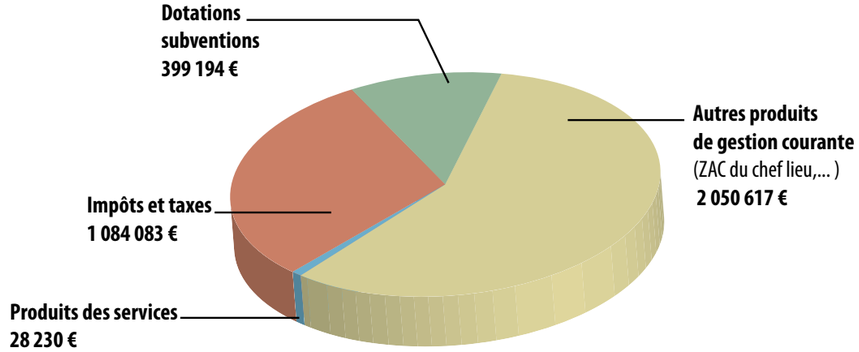

DÉPENSES 2018

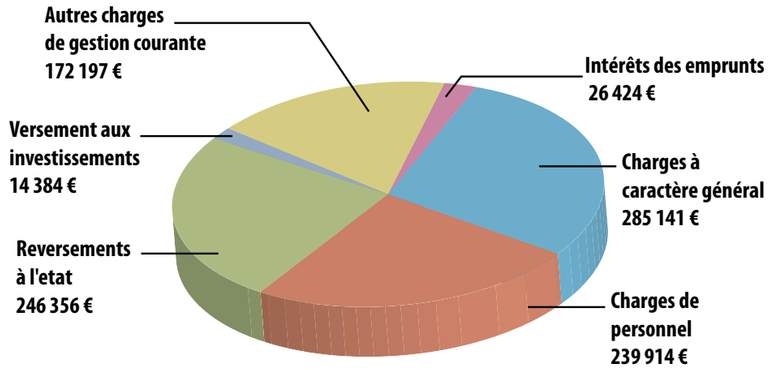

LES IMPÔTS LOCAUX

Les impôts locaux sont perçus au profit des différentes collectivités territoriales.
Sur un même avis d'imposition, il y a les impôts perçus au profit de différentes collectivités.

Taxes	Commune	Communauté de commune	Département	SM3A	Région
Taxe d'habitation	X	X			
Taxe foncière sur les propriétés bâties	X	X	X		
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	X	X			
Gemapi				X	
CET Contribution Économique Territoriale *(a remplacé la taxe professionnelle depuis 2010)*		X	X		X

La base de ces différentes taxes (l'assiette) est calculée par les services fiscaux. Elle subit une augmentation annuelle, au niveau national, en fonction du coût de la vie.

Le montant des taxes d'habitation et foncières est déterminé par l'application conjointe de l'assiette et des taux fixés par les différentes collectivités (commune, département, région).

Depuis le début de ce mandat, Cornier a choisi de ne pas augmenter le taux de ses taxes. Les montants perçus par notre commune participent grandement à notre budget.

L'éventuelle surpression de la taxe d'habitation (pour une certaine catégorie de foyers dans un premier temps) aura un impact direct sur les finances de notre commune. En effet la compensation versée par l'Etat risque d'être figée au montant calculé lors de l'application de la mesure et non réactualisée.

La suppression de la taxe professionnelle, remplacée par la CET, s'est accompagnée de la mise en place de dispositifs qui ont pour but de ponctionner les collectivités disposant des ressources les plus dynamiques pour les reverser aux collectivités les moins favorisées, tels que :

- Le **F**onds national de **P**éréquations des ressources **I**ntercommunales et **C**ommunales (FPIC) dont le montant est évolutif,
- Le **F**onds **N**ational de **G**arantie **I**ndividuelle des **R**essources (FNGIR) dont le montant est figé.

Depuis 2016, la CET est perçue par la CCPR, grâce à la délégation de la compétence « développement économique ». Une partie de cette somme est reversée à la Commune par le biais des Attributions de Compensation (A C).

La GEMAPI (Gestion de l'Eau des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) est une nouvelle taxe perçue par la CCPR et reversée au SM3A (Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords). Son financement sert à la gestion des milieux aquatiques.

L'EAU POTABLE

Suite au vote de ses neuf communes, la CCPR a pris une compétence supplémentaire depuis janvier 2019, celle de l'eau potable.

Les réseaux d'eau potable des communes de Cornier, Eteaux et la Roche-sur-Foron (SIVU de CERF) sont gérés en Délégation de Service Public (D.S.P.) jusqu'en 2024, avec Véolia. Cette DSP continuera jusqu'à cette date d'échéance. Pour Cornier, rien ne change jusque-là pour la gestion de l'eau potable. En cas de besoin, vous pouvez toujours contacter le numéro de téléphone fourni par Véolia et vous référer au document annexe reçu avec votre dernière facture d'eau. Le CERF ayant été dissout, les investissements sont transférés à la CCPR.

UTILISATION DES SALLES COMMUNALES

Dans les dernières « Brèves Corniérandes » de décembre 2018, nous vous avions évoqué l'extension de la salle des fêtes.

Les travaux n'étant plus que du passé, ci-dessus une photo de l'intérieur du bâtiment, où l'on peut apercevoir des enfants de l'école élémentaire avec un enseignant qui se sont approprié la salle de motricité.

Ici découvrez l'extension de la salle de restauration de la cantine déjà bien remplie.
L'inauguration de cette extension se fera ultérieurement.

Urbanisme

SEMCODA, UNE RÉSIDENCE SÉNIORS AU CENTRE DE NOTRE VILLAGE

« La résidence séniors » de la SEMCODA à Cornier va bientôt accueillir nos aînés. La date d'ouverture serait fixée pour fin 2019.

Cet établissement de 3 418 m² SP (Surface Plancher) compte 47 logements locatifs et des parties communes associées (salle de restaurant, bibliothèque, salle de sport, etc.). Du studio au T4, tous les appartements sont dotés d'un balcon. Dans certains cas et sous certaines conditions, une place de parking sera également proposée. La situation de la résidence, en plein cœur du village, va permettre aux résidents de profiter de la proximité des commerces et des services.

Qui peut obtenir un tel logement ?

« La résidence séniors » va s'adresser à des personnes âgées autonomes, valides et semi-valides de plus de 60 ans, qui désirent vivre en appartement indépendant et adapté (avec ascenseurs, équipement pour personnes à mobilité réduite, agencement ergonomique des appartements…)., tout en profitant de la convivialité et de la sécurité assurées par les équipes en place.

En cas de perte d'autonomie, la résidence apporte son aide aux résidents en coordonnant les services nécessaires : téléassistance, aide à domicile, maintien à domicile, repas à domicile, aide à la personne, aide-ménagère…

Cette structure est donc un **choix intermédiaire entre le logement à domicile et la maison de retraite.**

Comment est–elle gérée ?

Elle sera gérée par la SEMCODA. Société d'Economie Mixte de COnstruction du Département de l'Ain

Vous êtes intéressés ? Vous désirez profiter de votre retraite dans un cadre de vie confortable, convivial et sécurisé ? Vous souhaitez rompre la solitude et retrouver du lien social ? Venez vous installer à Cornier dans « la résidence séniors » ! Elle sera ouverte aux habitants de Cornier en priorité mais aussi à ceux des environs.

Les pré-inscriptions seront ouvertes en mairie dès que la date officielle sera connue. Les modalités d'inscription seront communiquées par l'intermédiaire du site de la commune.

LE P.L.U.

Les élus n'ont pas ménagé leur peine pour mener à bien ce travail.

Les directives administratives sont très contraignantes. Le PLU a l'obligation d'être en conformité avec le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) du pays rochois qui oblige à rendre non constructible une partie de notre territoire communal. Le Plan Local de l'Habitat (PLH) impose un rythme maximum de croissance démographique à 2 % pour notre commune jusqu'à l'horizon de 2030. Ceci revient à comptabiliser une augmentation de 400 habitants soit environ 200 logements d'ici 2030.

Le SCOT définit l'enveloppe urbaine en précisant quelles zones géographiques peuvent être développées. L'objectif premier est de concentrer, densifier des zones, ce qui amène par logique à en supprimer d'autres qui initialement étaient possiblement envisagées comme constructibles.

Les secteurs préconisés à se densifier sont le Chef-Lieu et les hameaux de Moussy et de la Madeleine.

Dans le global de ces zones, il faut intégrer des OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation). Ces zones de constructions répondent à des principes d'aménagement d'accessibilité et de forme d'habitat. Le PLH impose 25 % de logements sociaux dans ces OAP.

Pour être une OAP, la première condition est d'être une parcelle de plus de 5 000 m². Cinq OAP ont pu être définies avec un développement échelonné sur la durée du PLU afin de répondre aux exigences du SCOT et du PLH.

Tout ceci a été mené grâce à un accompagnement très précis d'un bureau d'urbanisme : très précis, tant dans les tâches à réaliser que dans le calendrier à tenir. Effectivement, depuis décembre 2015, les élus y ont travaillé. En janvier 2017 a eu lieu la première réunion publique. En octobre de la même année, un feuillet d'information spécial PLU a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres. Toujours en octobre de la même année, a eu lieu une deuxième réunion publique pour une présentation et avis des différentes personnes associées tels que la C.C.P.R., la Chambre d'Agriculture, la D.D.T. etc. Durant tout le mois d'avril 2019, un commissaire enquêteur, nommé par le tribunal administratif de Grenoble, a mené une enquête publique sur la commune et a assuré plusieurs permanences publiques tout au long du mois d'avril.

Il faut savoir que tous ces délais sont réglementés par la loi. D'autre part, tout au long de ce processus de révision du PLU, un registre a été mis à disposition pour la population. Ce travail arrive bientôt à son terme. Le seul souhait des élus est de permettre un développement harmonieux et respectueux de la commune tout en respectant les contraintes administratives et de l'état.

LES PERMIS DE CONSTRUIRE ET LES DÉCLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉS AU FIL DU TEMPS

PERMIS DE CONSTRUIRE	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Maison individuelle	2	4	2	6	3	1
Garage de + 20 m²	2	1		1	1	
Lotissement			2			
Bâtiment artisanal / Agricole		1		2	2	
Bâtiment communal	1					
Vérandas	1					
Immeubles			2	1	1	1
Extension / rénovation de logement	1	4	3	3	4	1
Accordé	5	8	7	9	7	3
Refusé	1		1	2	2	
Classé sans suite	1	2	1	2	2	

DÉCLARATION PRÉALABLE	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Abri de jardin ou à bois	3	4	7	5	1	1
Clôture, portail	14	7	3	3	2	7
Velux	1	2		1		2
Piscine	1	1	1	3	3	1
Panneaux photovoltaïques	2	2	1		2	1
Véranda	1	2	2	1		1
Terrasse / Pergola	1	2		1	2	
Garage / Abri voiture	5	3	2	1	1	
Divers (remblaiement, mur soutènement, serre)	2	4	1	3		4
Division en vue de construire	3	2	3	1	2	
Modification façade / toiture	1	3	2	10	3	2
Accordé	32	31	20	25	15	17
Refusé	2			2	1	1
Classé sans suite		1	2	2		1

Les déplacements

L'ARRIVÉE DU « LÉMAN EXPRESS »

Comme un trait d'union ferroviaire **entre Genève et la Haute-Savoie du Nord**, le Léman Express va effacer la frontière qui permettra de réduire significativement la circulation entre les deux pays.

Quelques chiffres…

Dès le 15 décembre 2019, à sa mise en service, ce sont **230 km** de ligne et **45 gares** qui seront connectés dans un rayon de 60 km autour de Genève, soit un territoire de près **d'un million d'habitants**, répartis sur deux cantons suisses et la Haute-Savoie.

50 000 voyageurs par jour sont attendus dans la quarantaine de trains nécessaires à la desserte de l'ensemble du Léman Express. Avec un train « 6 fois par heure » entre Annemasse et Genève et un train « 2 fois par heure » en direction d'Evian et la Roche-sur-Foron aux heures de pointe (et un train par heure en direction de Saint-Gervais et d'Annecy), le Léman Express favorisera la mobilité au cœur du Grand Genève et au sein de la Haute-Savoie du Nord.

Des connexions multimodales avec les transports publics régionaux (tram, bus, car) sont envisagées pour des déplacements optimisés. Les voyageurs du Léman Express pourront également rejoindre l'aéroport de Genève sans voiture les trains nationaux et internationaux en gare de Genève.

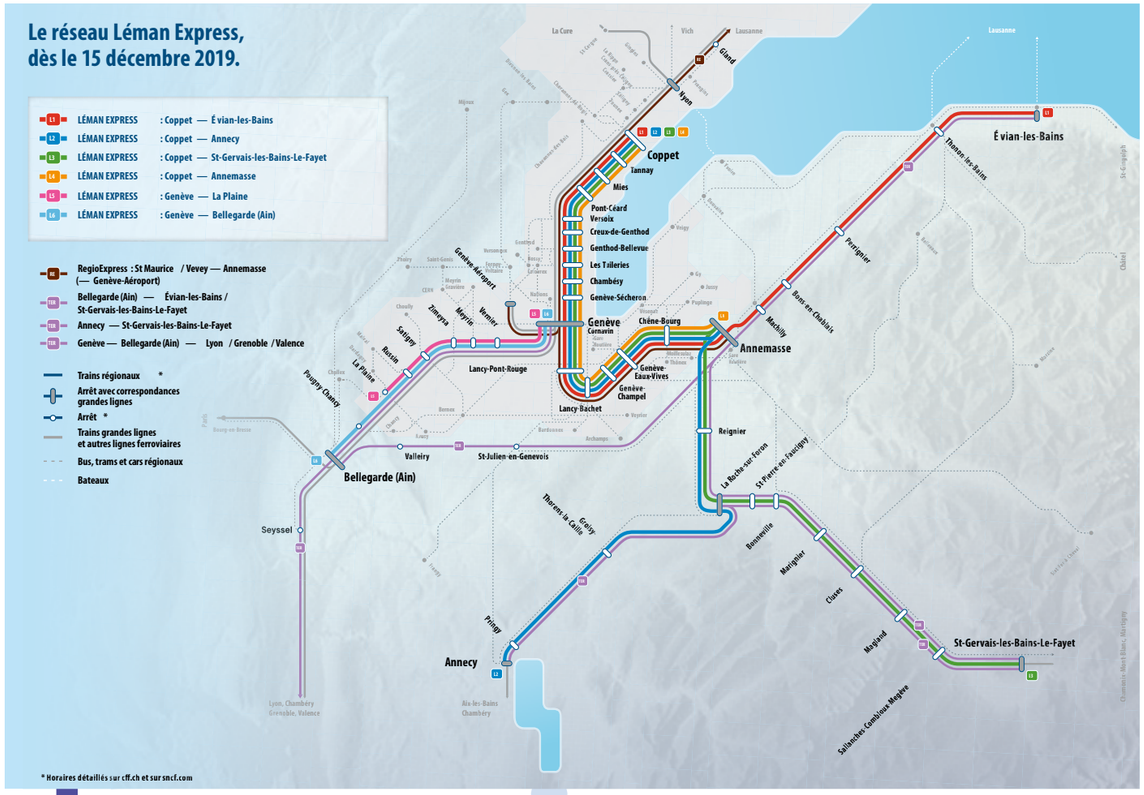

Une nouvelle flotte

Les nouvelles rames FLIRT aux couleurs du Léman Express sont introduites progressivement, pour un tout nouveau confort : trains accessibles de plain-pied, espace, luminosité, climatisation, grandes tablettes en 1ère classe et prises électriques dans tous les compartiments.

LÉMAN EXPRESS

Quel impact pour les Corniérands ?

Cornier, situé entre Reignier et La Roche sur Foron bénéficie d'une situation privilégiée pour profiter de ce nouveau moyen de transport. Des aménagements dans les gares desservies sont en cours. Ces opérations, financées par le Conseil départemental de la Haute-Savoie, la Région et SNCF Réseau, vont permettre un accueil optimisé des voyageurs dans 18 gares de Haute-Savoie.

Au niveau de la gare de Reignier

La gare de Reignier va être transformée dans les mois à venir après le lancement de travaux importants amorcés en avril 2019 avec :

- **D'avril à juin, la création d'un parking de 136 places** matérialisées au sol et un portique de gabarit à l'entrée.
- **De mi-juin à fin juin**, la création d'une placette avec un rond-point
- **En juillet/août, pour permettre l'accueil des trains du Léman Express, l'aménagement du parvis et l'allongement des quais par la SNCF**, rehaussés de 55 cm ; le tout pour répondre aux nouvelles normes d'accessibilité aux personnes à mobilités réduites.

En parallèle, une soixantaine de places de parking seront créées en face de l'hôtel-restaurant La Tour d'Ivoire. Temporaires, elles porteront à 200 le nombre de places de parking autour de la gare.

Au niveau de la gare de la Roche-sur-Foron

Ce RER transfrontalier franco - suisse va entraîner une augmentation significative de la fréquentation de la gare de La Roche-sur-Foron. Depuis mai 2017 (date de prise de compétence officielle par l'intercommunalité), les élus travaillent pour l'aménagement d'un pôle d'échanges multimodal à la gare de La Roche-sur-Foron qui permettra d'apporter des solutions en matière de mobilité douce et de nouveaux services aux usagers de la gare.

Pour la gare de la Roche 190 places seront réservées aux utilisateurs du Léman Express.

Une conciergerie pour plus de services aux usagers

Les élus du pays Rochois ont eu l'opportunité de faire l'acquisition en 2018 du bar du soleil, à proximité du bâtiment de la gare. Une étude est en cours de réalisation pour y développer **un service de conciergerie** à l'attention des usagers de la gare et autres habitants du quartier : *Récupérer un colis, faire réparer une paire de chaussures ou encore prendre un rendez-vous chez le garagiste* seront autant de services qui seront proposés. Par ailleurs, un espace de « coworking » devrait être proposé.

Vos futurs temps de parcours…

La Roche-sur-Foron > Genève Cornavin en 50 minutes environ, 1 train toutes les 30 min en heures de pointe dans un premier temps.

Un projet d'envergure mais qui va permettre à de nombreux habitants de Cornier :

- De gagner de précieuses minutes chaque jour en se rendant à leur travail,
- De prendre l'avion sans avoir à se soucier de sa voiture,
- De rejoindre facilement les TGV, les TER et les trains grandes lignes CFF,
- de se rendre sans stress aux grands événements et salons

Proximiti, adaptera ses navettes à ce nouveau moyen de transport pour un meilleur service de proximité.

Le Léman Express, ce sera une nouvelle façon de vivre pour toute une région !

LA MOBILITÉ DOUCE

Dans les brèves corniérandes de juin 2017, il avait été évoqué la volonté de réhabiliter trois chemins ruraux pour permettre de rallier à pied le centre village aux hameaux de Moussy, du Riret et de La Madeleine.

A la faveur de la mise en place du nouveau PLU et des réflexions qu'il engendre, une volonté s'est progressivement développée parmi les élus d'intégrer un réseau de « mobilité douce » en complément du maillage routier de notre commune.

Objectifs et ambitions pour une mobilité douce à Cornier

Qu'il s'agisse d'un déplacement ou d'une envie de promenade, les besoins en termes d'infrastructure ne sont pas les mêmes. Pour une promenade dominicale, les chemins ruraux en terre ou empierrés tels que nous les connaissons sont suffisants. Il s'agit alors au niveau communal de s'assurer que ces chemins restent bien répertoriés au niveau du cadastre et du PLU et qu'ils permettent une continuité de cheminement en évitant la tentation de « privatisation » de certains chemins publics par des propriétaires voisins.

Lorsqu'on parle de mobilité douce à vocation de déplacement pour la population locale et le tourisme, un panel de solutions d'infrastructure est à disposition, suivant le moyen de locomotion envisagé. Il peut s'agir d'une simple bande en bord de route marquée à la peinture (tel qu'on peut le voir sur la RD2 entre la Roche et Reignier) jusqu'à une « voie verte » c'est-à-dire un aménagement en site propre. Précisons qu'un site propre est réservé à la circulation non motorisée destinée aux piétons, aux cyclistes, aux rollers, aux trottinettes, aux personnes à mobilité réduite et aux cavaliers…

Il est clair que le niveau de sécurité mis en place pour le piéton ou le cycliste vis-à-vis des dangers environnants (principalement du trafic routier) est un prérequis essentiel pour le développement des déplacements en mobilité douce. Si l'ambition affichée est de permettre à nos enfants d'aller à l'école à pied ou à vélo, alors il faut être ambitieux et ne pas se satisfaire d'une bande de peinture sur la route.

Exemple de réhabilitation d'une voie ferrée en voie verte pour vélos et cyclistes

Exemple de partage entre les différents usagers de la route qui assure la sécurisation des vélos et des piétons grâce à une voie dédiée

Le coût est évidemment une composante importante de la réalisation du projet comme tout investissement d'envergure. C'est avant tout une question de volonté et de priorité à définir par les élus. Cet investissement doit d'abord être planifié au niveau d'un schéma directeur d'intention puis réalisé progressivement au gré des ressources de la commune et des subventions.

Concrètement, quelles liaisons peuvent être envisagées ?

Il a été identifié que les efforts devaient être portés sur les axes de liaison suivants :

- Trajet des hameaux vers les écoles et le centre village : Moussy, le Riret, la Fornasse et la Madeleine
- Trajet vers les gares de La Roche sur Foron et de Reignier avec l'arrivée prochaine du CEVA
- Trajet vers les collèges et lycée de la Roche

Ces liaisons vont bien au-delà des limites de Cornier et fort avantageusement le schéma directeur du Grand Genève inclut deux itinéraires à proximité de Cornier sur lesquels il conviendra de se connecter :

- Itinéraire 1 : « Annemasse / La Roche / Bonneville » sur la RD 2 qui permettra la liaison avec les gares de La Roche et Reignier
- Itinéraire 2- « Véloroute voie verte du Léman/Mont-blanc » qui passe à Chevilly.

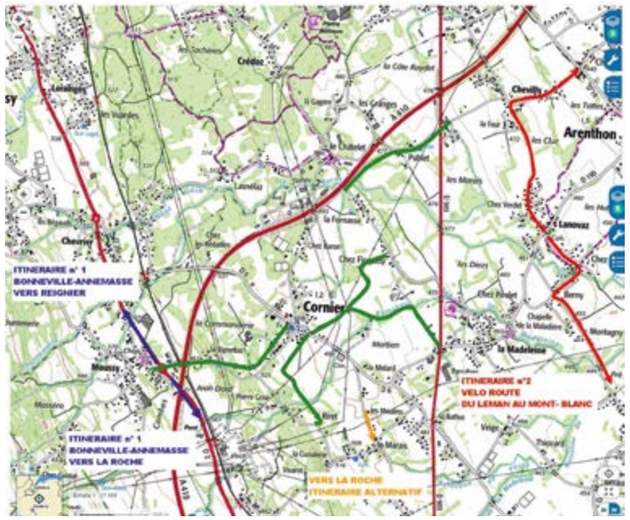

Projet voies vertes à Cornier

La vie au village

LA VIE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Toutes les classes de l'élémentaire de Cornier sont parties cinq jours en « école découverte », aux Houches dans la vallée de Chamonix, du 20 au 24 mai 2019. Hébergés dans le centre FOL de Montvauthier, la centaine d'élèves a ainsi pu découvrir nos montagnes : la faune, la flore, le relief, les glaciers, les activités humaines et leur impact… Pour ce faire, ils ont visité le Centre de la Nature Montagnarde de Sallanches, le Parc du Merlet. Ils ont randonné au pied du glacier de Bionnassay, au col de Voza. Guidés lors d'une visite, ils ont découvert Chamonix pour les plus grands et le vieux village de Servoz pour les plus petits…

Différentes activités et conférences ont rythmé la semaine : intervention de trois photographes d'Instants Sauvages, d'un cristallier et réalisation d'un grand jeu d'orientation en pleine nature. Petits et grands ont vécu ensemble une expérience exceptionnelle de cohésion, de partage et d'apprentissages.

Elle n'aurait pas été possible sans le dévouement du Directeur de l'école élémentaire ainsi que de toute l'équipe enseignante. Merci également aux parents accompagnateurs, aux photographes bénévoles d'Instants Sauvages et aux soutiens financiers de ce beau projet : la commune de Cornier, le Département et le Sou des Écoles de Cornier. La commune a subventionné ce voyage à hauteur de 6 000 euros.

Audrey Métral et Véronique Babitch, parents d'élèves

LE FLEURISSEMENT À CORNIER

Depuis de nombreuses années, la CCPR organise le concours du fleurissement au sein de la communauté de communes et récompense les maisons fleuries réparties sur tout le territoire rochois, après une présélection réalisée par chaque commune. Depuis un an, la sélection ne se fait que sur la base d'une inscription préalable des personnes intéressées par ce concours. Or, en 2018, aucune habitation corniérande n'est apparue sur la liste de la CCPR. Souhaitant tout de même valoriser les personnes qui ont su embellir maisons et jardins, la commission fleurissement de Cornier a décidé d'organiser sa propre remise de prix.

Début août 2018, les « quatre filles » représentant cette commission se sont déployées dans les différents quartiers, de Moussy à la Fornasse en passant par le Riret ou le centre bourg, à travers les rues et tous les recoins du village. Elles n'ont pas eu la tâche facile pour repérer les nominés tant elles ont découvert de belles réalisations ! Même certains potagers ou jardins anglais ont mérité leur admiration. **29 habitations ont retenu plus particulièrement leur attention que ce soit un balcon ou un escalier fleuri, un jardin naturel ou paysager, un mur ou une maison fleurie, une ferme rénovée, un commerce…**

Le mardi 23 avril, a eu lieu en mairie la 1ère cérémonie de « remise du prix fleurissement de Cornier ». Le choix a été fait de ne pas honorer particulièrement un lauréat, partant du principe que chacun, à sa manière avait su donner une note colorée à notre village. A cette occasion, la municipalité tenait surtout à saluer les habitants de Cornier pour leurs efforts à améliorer notre cadre de vie. 29 personnes ont reçu un bon d'achat de 10 € valable chez l'horticulteur « Desbiolles » à la Roche, accompagné d'un plant de fraisier. La cérémonie s'est poursuivie par un temps convivial autour d'un buffet dînatoire.

Nous adressons nos félicitations aux lauréates et lauréats. Nous leur donnons rendez-vous l'an prochain pour la 2ème édition !

À NOTER : Nous rappelons par ailleurs qu'il est toujours possible de participer au CONCOURS : « Le Pays Rochois en fleurs ».
L'inscription est gratuite et se fait, soit en ligne sur www.ccpaysrochois.fr/concours-fleurs, soit à l'accueil de la CCPR (Maison de Pays – 1 place Andrevetan – 74800 La Roche-sur-Foron). Les participants choisissent, au moment de leur inscription, la catégorie dans laquelle ils souhaitent participer.

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

La Nuit est Belle - 26 septembre 2019 - Rallumons les étoiles dans le Grand Genève

Eteindre l'éclairage public du territoire du Grand Genève pendant une soirée le 26 septembre 2019 pour offrir le ciel étoilé aux habitants ? Pourquoi pas ? C'est le défi que la Société d'Astronomie de Genève (SAG) et le Muséum d'Histoire Naturelle de Genève (MHNG) lancent aux élus français et suisses du Grand Genève. Objectif de l'opération : rallumer les étoiles du territoire transfrontalier en sensibilisant le public aux effets de la pollution lumineuse, sur la faune, la flore et l'Homme.

Aujourd'hui, la France compte plus de 11 millions de points lumineux publics et plus de 3,5 millions d'enseignes lumineuses et rares sont les endroits où l'on peut encore observer un ciel. Si des mesures de réduction ont été entreprises par les collectivités du territoire depuis plusieurs années (rénovation de l'éclairage public, diminution des points lumineux, extinction nocturne des villages…), le ciel nocturne du Grand Genève reste voilé. Cornier s'associera donc à « La Nuit est Belle » le 26 septembre prochain et n'allumera pas son éclairage public (lampadaires, éclairage des bâtiments). A l'occasion de cet événement inédit, profitez des nombreuses animations prévues sur l'ensemble du territoire (observation des étoiles, conférence thématique, etc.). Eteignez la lumière, levez les yeux vers le ciel et dites-vous que, vraiment, la Nuit est belle !

Vie associative

LA CANTINE SCOLAIRE

La Cantine Scolaire de Cornier fait partie de l'histoire de la commune. Des générations d'élèves se succèdent depuis 60 ans pour partager leur repas de midi, préparé avec toute l'attention d'une cantinière dévouée.

Aujourd'hui c'est Hélène qui confectionne sur place les repas avec l'aide précieuse de Sandrine. Si vous interrogez les élèves vous pourrez entendre que c'est bien meilleur qu'à la maison ou encore que leurs plats préférés sont les rouleaux de Popeye et la pêche au thon…

Notre dynamique association de parents d'élèves bénévoles permet aux enfants de l'école élémentaire de bénéficier de repas sains et diversifiés pour un prix modéré.

L'association joue un réel rôle économique et social au sein de la commune, de par les emplois qu'elle gère. La cantine, c'est aussi un juste équilibre financier à trouver avec d'un côté, des dépenses, dont la gestion des salaires et des achats de denrées alimentaires ; de l'autre, des recettes, par le biais des événements organisés :

- Vous pouvez nous retrouver le premier dimanche de septembre sur le stand du jeu de la PLANCHE lors de l'habituelle Fête des Vieux Métiers. Comme chaque année, nous tenterons de vous divertir avec ce jeu spectaculaire que tout le monde adore. Et au menu du soir, c'est tartiflette !
- Et pour les amateurs de notre fameuse tartiflette, vous pourrez revenir la déguster lors de la Fête de Noël organisée en décembre par le Sou des Ecoles de Cornier.
- L'année se poursuit avec notre tombola de Pâques, instant que les enfants apprécient tout particulièrement.
- Et pour finir l'année scolaire en toute convivialité, l'association organisera le samedi 22 juin prochain la Fête de l'Ecole qui se déroulera dans la salle des fêtes de Cornier. Au programme : spectacles (chants et danses) des enfants de la maternelle et de l'élémentaire qui ont travaillé avec leurs professeurs, jeux et sans oublier buvette et restauration sur place le midi !

Aussi, l'association de la cantine de Cornier voit plus loin. En collaboration avec l'équipe de la Mairie, nous avons anticipé la hausse des effectifs d'enfants inscrits à l'avenir.
Pour cela et grâce à l'écoute attentive et au dynamisme de la Mairie, une toute nouvelle salle, chaleureuse et lumineuse accueille nos enfants depuis cette année scolaire
Ce projet souligne la place importante qu'occupe la cantine au sein de la municipalité, et son évolution prochaine.

N.B. : Rédigé par l'association « La Cantine de Cornier »

LA PÉTANQUE

Cette année 2019, notre club « Cornier Pétanque » compte 39 licenciés dont 7 féminines et 32 séniors vétérans.

Le boulodrome Gaby Constantin, situé près du stade, est ouvert toute l'année les mardis après-midi. De septembre à juin, le vendredi soir, nous nous réunissons pour jouer et nous entraîner dans la bonne humeur.

En ce début d'année, notre président Monsieur Vix Jean-Pierre adresse ses remerciements à Monsieur le Maire et à son Conseil Municipal pour son soutien ainsi qu'à son Comité et aux licenciés pour leur bénévolat.

Prévisions pour 2019

- Le 15 juin, le club organise son traditionnel concours en « Triplettes Séniors » sur 4 parties à 14h.
- En décembre, notre coupe de Noël aura lieu pour tous les licenciés. Il y aura un concours suivi d'un repas au boulodrome.

Tout au long de l'année, des équipes participent aux Championnats départementaux des clubs et à la Coupe de France.

Nous félicitons nos équipes de vétérans qui ont participé aux Championnats des Clubs Vétérans 2018. Une équipe a terminé championne départementale des clubs en « 4ème division B Vétérans ».

N'hésitez pas à venir nous rencontrer un vendredi soir au boulodrome ou à contacter son président,
M. VIX Jean-Pierre au 06 26 41 08 55

N.B. : Rédigé par l'association « pétanque Cornier »

LE SOU DES ÉCOLES

Le Sou des écoles de Cornier est une association issue de la loi 1901. Elle a été créée afin de permettre aux enfants des écoles maternelles et primaires de la Commune de Cornier de participer à différentes activités tout au long de l'année scolaire (sortie raquettes, sorties ski de fond, sortie neige, cycle école et cinéma, classe verte…).

Pour ce faire, le Sou des écoles de Cornier se compose actuellement d'une secrétaire, d'une trésorière et d'une présidente qui mènent tout au long de l'année, différentes actions sociales, avec l'aide de bénévoles, qui ne seraient pas possibles sans eux.

Nous organisons notre traditionnel marché de Noël au début du mois de décembre avec vente de sapins, de bricolages faits par les petites mains, repas, calendrier photos sur un thème différent chaque année… Nous organisons ensuite, courant du mois de février notre plus grosse manifestation de l'année, le loto, avec l'après-midi, le loto des enfants et le soir le loto des adultes. L'organisation de cet évènement demande énormément de travail en amont et pendant la manifestation. Je tiens à remercier tous les bénévoles qui se démènent à démarcher et font en sorte que tout se passe bien le jour J. Chaque donateur est également remercié pour sa générosité et sa participation à notre loto.

Cette année, il y aura une petite nouveauté avec l'organisation d'un concours de pétanque afin de terminer l'année scolaire dans une ambiance conviviale et joyeuse en jouant avec des amis. Le concours aura lieu à la fin du mois de juin au sein du complexe sportif de Cornier.

Nous organiserons le traditionnel pique-nique afin de remercier chaque bénévole qui nous a aidés tout au long de l'année.

Mais le Sou des écoles ce n'est pas seulement ça. C'est une grande aventure humaine qui apporte beaucoup à chaque membre actif, à chaque bénévole. C'est également une grande famille où chaque personne est la bienvenue dans une ambiance conviviale. Nous savons que pour chaque manifestation le rire et la bonne humeur sont présents. Cela permet de rencontrer beaucoup de monde et de tisser de nouveaux liens d'amitié.

C'est pourquoi, j'invite chaque personne à venir participer à une manifestation ou à une réunion pour se rendre compte par soi-même de cette magnifique ambiance qui règne au sein de l'association.

Et comme chacun le sait, une association ne peut pas vivre sans ses bénévoles. Venez nombreux nous rejoindre et vivre une superbe aventure avec nous.

N.B. : Rédigé par l'association « le sou des écoles »

« UN PEU PLUS POUR L'ACTION SOCIALE DE CORNIER »

L'Association, à ce jour présidée par Mme Françoise MISSILLIER assistée par Mme Marie-Jeanne MERMOUX (trésorière), Mme Christine BONDAZ (secrétaire), et de son comité actif de bénévoles, s'attelle à diverses actions à but social pour le bien-être des résidents de la commune.

En partenariat financier et décisionnaire avec le CCAS, notre association vient en aide aux familles en difficulté par des dons alimentaires pouvant être utilisés auprès de l'épicerie du village (demandes transmises par l'assistante sociale du secteur) et permet à nos aînés de passer une fois par année une journée inoubliable soit lors d'un voyage, soit au cours d'un repas à la salle des fêtes de Cornier. En l'occurrence pour 2019 une sortie en car est prévue au mois d'octobre.

Nous participons à l'achat de matériels scolaires (calculatrices / outils pédagogiques) pour les enfants de l'école primaire ou tout projet éducatif.

« **UN PEU PLUS** » c'est aussi apporter le sourire et un petit présent aux plus anciens de notre commune lors de la visite du **PÈRE NOËL** qui hélas, a dû se faire remplacer au pied levé par nos bienveillants **ROIS MAGES le 12 JANVIER 2019** mais toujours dans la joie et la bonne humeur !

Toutes ces actions peuvent se réaliser grâce aux bénéfices générés lors de nos deux manifestations phares :

LA FÊTE DU CIDRE DU 1er DIMANCHE D'OCTOBRE ET DE LA FÊTE DU PAIN EN JANVIER

Nos remerciements les plus chaleureux à tous nos bénévoles sans qui rien ne pourrait exister et aussi à tous les visiteurs de ces manifestations.

Un Merci et un hommage tout particulier à **Serge BOEX** qui a tant œuvré pour ces manifestations dont il a été un des initiateurs.

N.B. : Rédigé par l'association « un peu plus pour l'action sociale de Cornier »

LA BIBLIOTHÈQUE DE CORNIER, UN LIEU DE VIE !

Gérée par les 12 bénévoles de l'association Lire à Cornier, la bibliothèque ne recense pas moins de 5000 livres adultes, ados et enfants. Grâce aux fonds de Savoie-Biblio, des nouveaux ouvrages sont reçus chaque mois, et les bénévoles achètent régulièrement des nouveautés.

Les recettes de l'association sont les cotisations des adhérents, une subvention municipale et une subvention de l'association Un peu plus pour l'Action Sociale reçue en 2019. Les ventes de livres à l'occasion de la fête du cidre permettent aussi de renouveler les fonds pour être plus en adéquation avec les attentes des lecteurs.

Des lectures sont régulièrement organisées par deux bénévoles : l'Heure du Conte pour les enfants de 18 mois à 3 ans, et des lectures thématiques pour les enfants de 3 à 7 ans (accompagnés). Les ateliers créatifs (Noël, Printemps, etc.) ont également repris en 2018. Ces rencontres ont un grand succès !

Suivez le programme, en 2019, des après-midi jeux de 0 à 99 ans seront organisés !

Une exposition a eu lieu en 2018 autour de la Grande Guerre, avec une soirée de lecture de lettres de poilus. Sur un tout autre thème, la bibliothèque a aussi accueilli une exposition sur la marqueterie-paille en début d'année.

Le 25 mai 2019, la bibliothèque a ouvert ses portes et ses rayons au thème du « zéro déchet » dans le cadre de la semaine européenne du développement durable.

N.B. : Rédigé par l'association « lire à Cornier »

Un questionnaire est diffusé dans le bulletin municipal ! Participez à l'amélioration de l'offre de la bibliothèque !

NFORMATIONS PRATIQUES :

L'adhésion à la bibliothèque est de 8 euros par an et par famille (gratuite la 1ère année pour les nouveaux habitants).

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

- Mardi et vendredi de 16h30 à 18h30
- Mercredi et samedi de 10h à 12h
- Pendant les vacances scolaires, ouverture uniquement le samedi de 10h à 12h.

Toutes les informations pratiques sont sur le site Internet (opac-x-bibliothequecornier.biblix.net) ou sur la page Facebook (« Bibliothèque Cornier »).

Et pour le clin d'œil, la bibliothèque est sur Instagram (bibliotheque_Cornier) !

LE FOOT

Le club de football AS CORNIER est un club familial avec 167 licenciés. Il est géré par des bénévoles, aussi bien au niveau du comité qu'au niveau des entraîneurs.

Nous avons une catégorie « foot animation » avec des
- Equipes U7
- Equipes U9
- Equipes U11
- et 2 équipes seniors.

Nos joueurs U13 U15 U17 U19 jouent au sein du groupement « CS2A » avec le club d'Amancy.

Notre association organise chaque année une **FÊTE DES VIEUX MÉTIERS** et un loto afin d'assurer son fonctionnement annuel. Nous ne percevons qu'une subvention du Conseil Départemental.

Nous participons financièrement à un quart des grosses dépenses de l'entretien du terrain. Nous assurons aussi l'entretien de notre terrain stabilisé et l'entretien de la totalité du site du stade.

Nous devons aussi assurer le fonctionnement du club house lors des matchs du week-end. En général nous avons des matchs les samedis matin et après-midi ainsi que les dimanches matin et après-midi, et ce durant la session d'automne et celle de printemps.

Notre comité est composé de 13 membres dont certains sont aussi entraîneurs des enfants. Cela occasionne une fatigue et une lassitude au fil des jours.

La **FÊTE DES VIEUX MÉTIERS** se déroule le premier dimanche de septembre. Cette année nous l'organiserons le 1er septembre sur le site du stade pour la 31ème fête. Nous reproduisons les gestes de nos anciens tant au niveau de la fabrication des denrées alimentaires qu'au niveau de la démonstration des gestes d'antan.

Nous recherchons des bénévoles tant pour les entraînements des enfants que pour la tenue, même partielle, du club house afin d'alléger la charge de ceux qui en assurent le fonctionnement.

Pour notre **FÊTE DES VIEUX MÉTIERS**, nous recherchons aussi des personnes pour nous seconder la semaine avant la fête, le jour de la fête, et un peu la semaine suivante. Nous avons de nombreux postes à proposer et vous serez intégrés très facilement car l'ambiance au sein des bénévoles est agréable.

Si vous êtes intéressés vous pouvez joindre la Présidente Mme CORNIER au 06 82 00 98 45.

N.B. Rédigé par le comité de l'association « AS Cornier »

INSTANTS SAUVAGES 74 A FÊTÉ SA 10E ÉDITION

INSTANTS SAUVAGES 74

Dans la salle des fêtes de Cornier, bénéficiant d'un espace agrandi, 3 000 visiteurs de la région Auvergne-Rhône-Alpes, d'Alsace, d'autres régions françaises et de Suisse sont venus participer au rendez-vous annuel de cette fête de la nature du 23 au 25 novembre 2018. Plus de 1 500 spectateurs ont assisté aux conférences et films.

Pour cette manifestation, 14 photographes, 2 aquarellistes, un sculpteur et 8 conférenciers sont venus de toute la France.

Le vendredi, les enfants des écoles ont assisté à un diaporama commenté, suivi d'un échange avec les exposants qui ont répondu à leurs nombreuses questions. L'atelier initiation à la sculpture animalière a rencontré un vif succès durant le week-end. Les exposants et les visiteurs ont souligné l'accueil chaleureux et la qualité des œuvres présentées.

Nous tenons à remercier tout particulièrement la municipalité de Cornier pour son accueil et son aide précieuse, le département et la région pour leur fidèle engagement, les sponsors, et bien sûr les 40 bénévoles sans qui cette manifestation ne pourrait avoir lieu.

N.B. : Rédigé par l'association « instant sauvage 74 »

Nous vous donnons rendez-vous du 22 au 24 novembre 2019 pour la 11e édition pour découvrir de nouveaux horizons.

www.instants-sauvages74.fr

Etat civil

Naissances 2018

Evyrose FAURE	6 février
Marceau FURNON TOUSSAINT	23 mars
Thaïs, Mélinha, Maé DAVAL	17 avril
Paul, Darius ROCHAS	1er mai
Maëlle, Amandine DUNAND-PALLAZ	26 mai
Naëlle DESBIOLLES	20 juin
Myla CREUSET	24 juillet
Ben, Jean WEBER DELAVAUD	23 août
Ariane, Angèle BOUVERAT	17 octobre
Camille, Julie, Amélie MEYNET LIOTARD	21 novembre
Zoé BIHAN	23 novembre
Juliette, Louison, Antoinette FOURNIER	6 décembre
Lou, Maria CALDAS BERNARD	8 décembre

Naissances 2019

Léonie BOCQUET	16 janvier
Maxime, Dominique FONTAINE LECLERCQ	3 février
Léa, Marie-Louise, Colette CARRAT LE FLOCH	2 mars
Maëlle VEIGA	2 mai
Léandro, Patrice, Marc VALLEZ	12mai
Charlie, Guy, Bernard DELIGNY	21 mai
Loris, Belmiro MONTEIRO	9 juin

Décès 2018

PORRET Daniel, Lucien, Emile	6 janvier
DEAGE Hélène, Adelphine (née PUGIN)	7 janvier
BRAISSAND René, François, Joseph	8 janvier
GENAMY (née PUGIN) Nelly, Augusta	3 avril
JACQUEMOUD Henri, Louis	6 avril
PELLISSIER René, Georges	20 mai
BOURGEOIS Michel, Constant, Jean	2 novembre
BOËX Serge, Xavier	7 novembre
PUGIN (née BOËX) Eliane, Marie	2 décembre

Décès 2019

DEMOLIS Louis, Georges	13 janvier
TSCHANZ Bernard, François	17 janvier
GUICHARD Muguette, Henriette	18 mars
BUISSON Louis, Joseph	23 mars
RATAJCZAK (née SCOLIEGE) Thérèse	2 avril
CADET André, Guy, Gérard	6 avril

Mariages 2018

Anaëlle, Anne, Isabelle CORMIER et Clément, Jacques FOURNIER	21 juillet
Marine PEDERSOLI et Yohan, Jean-Marc TROULLIER	8 septembre
Alexandra CARTERET et Quentin, Edouard DRION	8 décembre

Mariages 2019

Aurore CAMESCASSE et Alex, Pierre PINTRAND	8 juin

Evènements à venir

Dimanche 1er septembre :
Fête des vieux métiers, stade foot

Dimanche 6 octobre :
Fête du cidre, salle polyvalente

Du vendredi 25 octobre au dimanche 27 octobre :
Marché des producteurs, salle polyvalente

Samedi 9 novembre :
« Les p'tits loups » loto pour les enfants

Du vendredi 22 novembre au dimanche 24 novembre :
Instants sauvages, salle polyvalente, de 9h à 19h.

Samedi 4 janvier 2020 :
Vœux du Maire (à confirmer)

Mairie de Cornier jusqu'en 1988

Mairie de 1988 à 2011

Mairie de Cornier de 2011 à nos jours

L'équipe municipale vous souhaite un bel été

Cornier

Ni cor, ni cri, mais corny